

Cet exemple d'ERNMT gratuit à PERIGUEUX est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 3 RUE DU CHATELOU 24000 PERIGUEUX



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	9 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 1
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS ⁽¹⁾	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Glissement de terrain Tassements différentiels Séisme Feu de forêt Tempête et grains (vent)	Aucun	Aucun

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Effondrement)	Approuvé	PPRMVTA Périgueux	22/01/2014
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPRMVTA Périgueux	22/01/2014
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRI - Périgueux	01/02/2000
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPRI AGGLOMERATION DE PERIGUEUX	11/03/2015

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain
- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

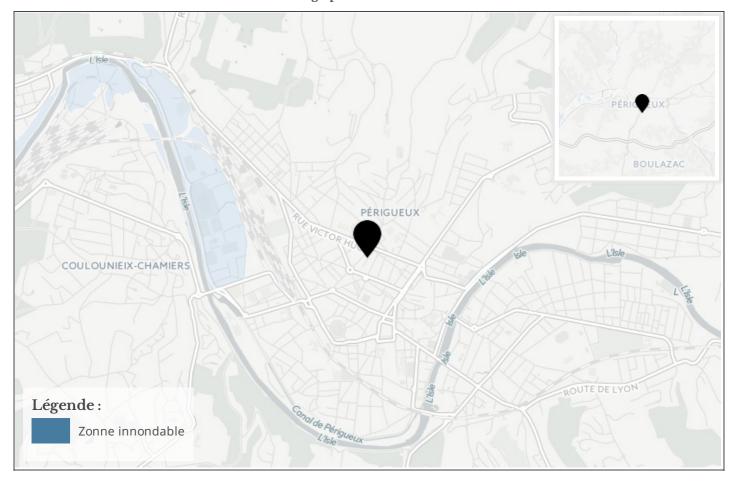
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	La Beauronne de sa source au con	01/01/2001
Inondation	L'Isle du confluent de l'Auvézèr	05/04/2000

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	25/04/1986	29/04/1986	18/07/1986	03/08/1986
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Inondations et coulées de boue	30/06/1992	30/06/1992	23/06/1993	08/07/1993
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
Inondations et coulées de boue	30/12/1993	15/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	03/05/1995	07/05/1995
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1992	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/10/1995	31/12/1996	02/02/1998	18/02/1998
Inondations et coulées de boue	19/01/1998	21/01/1998	26/05/1998	11/06/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2005	31/03/2005	15/05/2008	22/05/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2005	30/09/2005	15/05/2008	22/05/2008
Mouvements de terrain	17/07/2009	23/07/2009	16/10/2009	21/10/2009
Mouvements de terrain	02/12/2009	02/12/2009	10/05/2010	13/05/2010
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012

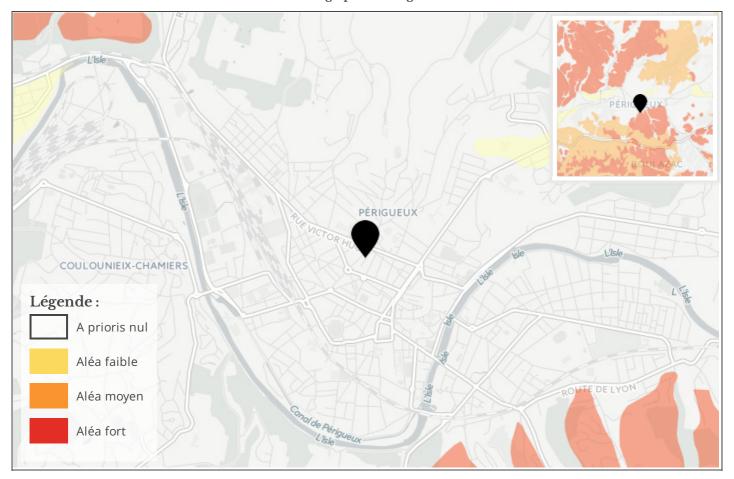
Cartographie des inondations



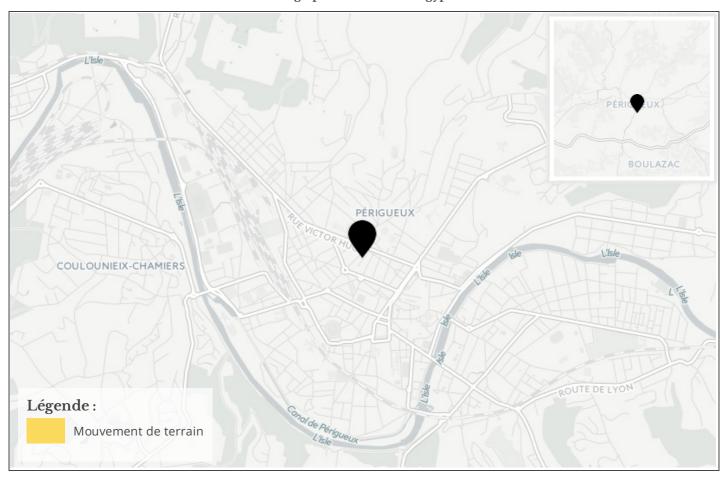
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



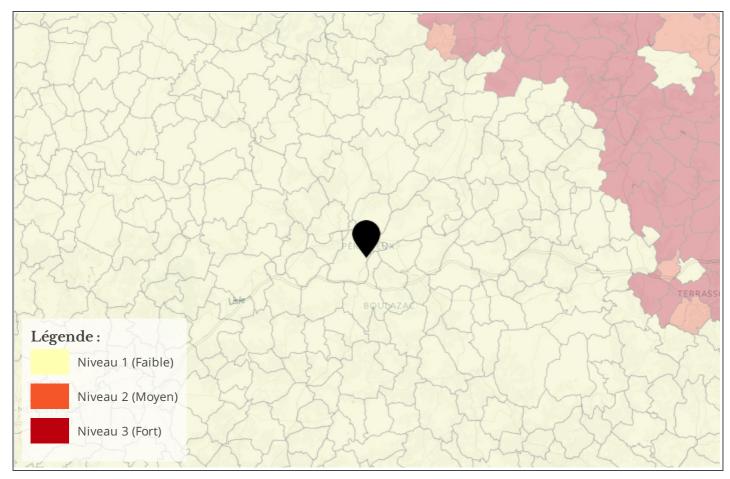
Cartographie des carrières / gypse



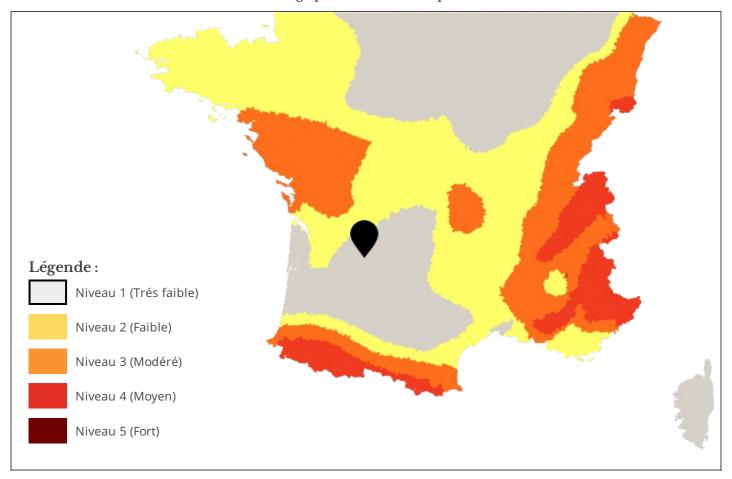
Referentiel cadastral parcelle



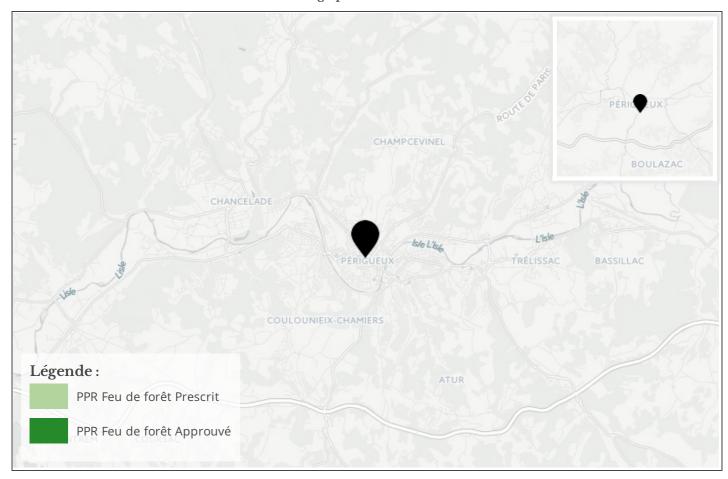
Information RADON



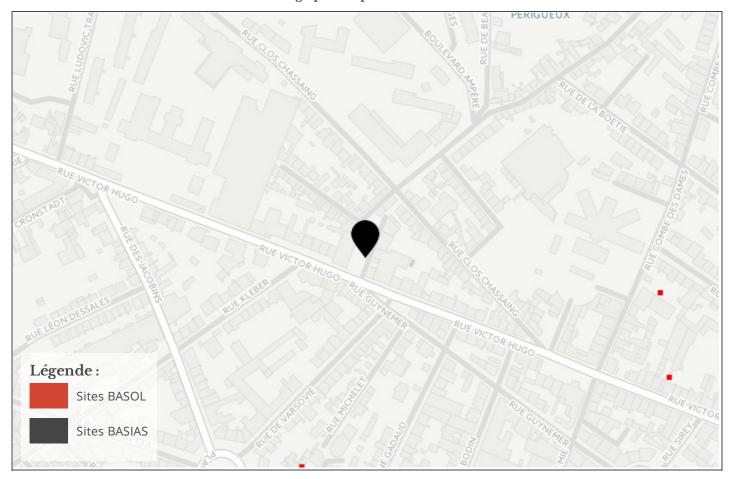
Cartographie des zones sismiques



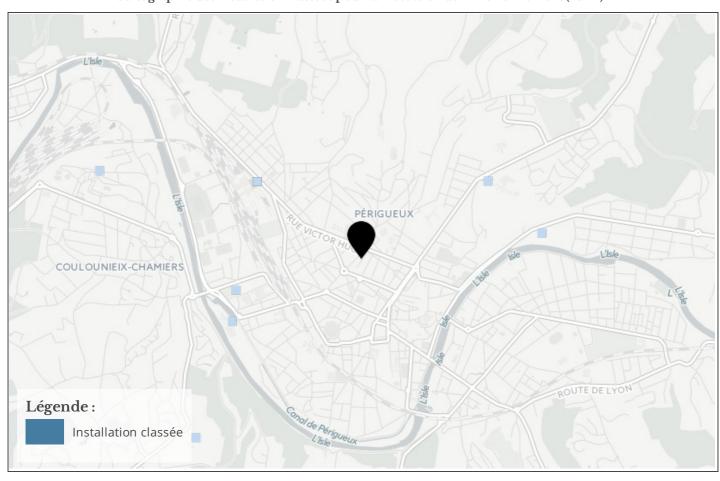
Cartographie Feu de forêts



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitic concernant l'immeuble, est établi sur la base des infor	the state of the s			s ou technologiques	
N° DDT/SEER/RDPF/2015-034		10/15	Mis à jou	ır le	
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bât	ti)				
2. Adresse	code postal ou	ı İnsee 💢	commune		
3 Rue du Chatelou	·	1000		PERIGUEUX	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs	plans de prévention de risques na	aturels (PPR n)			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturel			Oui	X Non	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par anticipation		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	approuvé		Oui	X Non	
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :					
to an destan	4	mouveme	nts de	and a street	
inondation	crue torrentielle	t	errain	avalanches	
sécheresse	cyclone	remontée de i	nappe	feux de forêt	
séisme	volcan	i	autres		
extraits des documents de référence joints au pré	sent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des risc	ques pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travau		naturels	Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPF	R naturels ont été réalisés		Oui	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prév	ention de risques miniers [PPR m]	1			
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit		Oui	Non	Χ
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par anticipation		Oui	Non	Χ
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé		Oui	Non	Χ
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :					
	mouvements de terrain		autres		
extraits des documents de référence joints au pré	sent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des risc	ques pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travau		miniers	Oui	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPF			Oui	Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prév					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR		ore approuvé	Oui	Non	Х
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'ari					
effet toxique	effet thermique	effet de surpr			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé			Oui	Non	X
extraits des documents de référence joints au pré	esent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des risc	ques pris en compte	
. If we would not be a second of the second					
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travau technologiques	ix dans le reglement du ou des PPR		Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPF	R technologiques ont été réalisés		Oui	Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglem		de la sismicité			
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de					
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5 zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	Χ
	forte moye		odérée		rés
				fa	aible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'a	•	naturelle, miniè	re ou technolog	ique	
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environ	nement				
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique co	onstatant la réalisation de la vente		Oui	Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire					
8. Vendeur - Bailleur	jean			Durand	
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne			Dupond	
10. Lieu / Date	PERIGUEUX		16	5/06/2017	

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
AQI2401199	batelier, atelier de serrurerie et de mécanique, 21 rue antoine gadaud perigueux (24322)	229 mètres
AQI2403374	mazeau, fabrique de cierges, 18 rue combe des dames perigueux (24322)	291 mètres
AQI2401040	brachet, atelier de plâtres, rue angoulême d' perigueux (24322)	323 mètres
AQI2401158	schlammer roger, atelier de distillation de benzine, 13 rue gambetta perigueux (24322)	408 mètres
AQI2401197	aubertin, atelier de mécanique et de serrurerie, rue lamartine perigueux (24322)	425 mètres
AQI2401980	faure andré, carrosserie peinture, 14 rue sébastopol - 12 rue louis blanc à périgueux perigueux (24322)	441 mètres
AQI2401150	galtier, fabrique de faience et briquetterie, 18 rue gravières des perigueux (24322)	461 mètres
AQI2401071	ummels, atelier de plâtres, lieu dit combe des dames le ; rue combes des dames perigueux (24322)	477 mètres
AQI2401086	laronde, fabrique de poteries et de faïences, rue ste ursule perigueux (24322)	491 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	

Télécharger l'IAL

 $\frac{http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Vigilance-Dordogne/Informations-aux-acquereurs-et-locataires-IAL}{}$

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Dordogne	Déclarationde sinistres indemnis	és	
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement		
	Adresse de l'immeuble		
Commune	_		
PERIGUE	UX		
	Sinistres indemnisés dans le cadr		
A 0.7 I	d'une reconnaissance de l'état d	e catastrophe	
Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune	Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeubl	e a fait l'objet d'une indemnisation	
catastrophies ad profit de la commune	suite à des dommages consécutifs	-	
Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/07/1986	O Oui O Non	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	A \$44 a.m. data di. 12/00/11001	0 0	
Mouvements de terrain consecutifs à la sechéresse	Arrêté en date du 12/08/1991	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 23/06/1993	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/10/1993	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/01/1994	O Oui O Non	
mondations et coulees de boue	Affete eff date du 20/01/1994	O Oui O Non	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 03/05/1995	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 03/04/1996	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 02/02/1998	O Oui O Non	
mouvements de terrain differences esto	Affect of date da 02/02/1990	Odi Onon	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/05/1998	O Oui O Non	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 15/05/2008	O Oui O Non	
		C our C Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 15/05/2008	O Oui O Non	
Mouvements de terrain	A	0 0 .	
Mouvements de terrain	Arrêté en date du 16/10/2009	O Oui O Non	
Mouvements de terrain	Arrêté en date du 10/05/2010	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	O Oui O Non	
mouvements de terrain differentiels CSR3	Arrete en date du 11/0//2012	Jour Jinon	
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bail	leur	
	Trom et visa da vendear ou da ban	icui	
	Visa de l'acquéreur ou du locataire		

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net